

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : **10**
 Présents : 7
 Votants : 8
 Pour : **8**
 Contre :
 Abstention :
 Quorum : 6

Le deux février deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présent : M. Matthieu CADOT, M. Ronald VERNOUX, M. Denis GORRON, M. Freddy VINET, M. Luc DUCLOS, Mme Charlène GRIFFON, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY

Absents : M. André MARCHAIS, Mme Cécile MAIRAND

N° d'ordre : 2026-07

Secrétaire de séance : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 28 janvier 2026
 Convocation affichée le 28 janvier 2026

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 09/02/2026 sous le
 N° : 017-211703210-20260202-D2026_07_DE

Date de publication sur le site internet : 09/02/2026

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire présente le dernier tableau des effectifs validé en conseil municipal le 10 février 2025 par la délibération 2025-02.

GRADE	Catégorie	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU / NON POURVU
Emplois permanents			
Rédacteur	B	20/35 ^{ème}	30/35 jusqu'au 28/02/2026
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	24/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	9.2/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	7/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	20/35 ème	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	30/35 ème	
Adjoint Administratif	C	20/35 ème	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	20/35 ème	
Adjoint Administratif Principal	C	20/35 ème	

2eme classe			
Emplois non permanent			
Agent de maîtrise	C	35/35 ème	Jusqu'au 31/12/2030

Monsieur le maire rappelle au conseil que le poste de Rédacteur en catégorie B à 20/35 a été ouvert au recrutement du secrétaire de mairie, ce poste est pourvu en CDD jusqu'au 29 février 2028 pour une durée de 20/35ème.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les besoins actuels de la commune nécessitent 30h / semaine au moins pour la prochaine année et propose d'ouvrir le poste de rédacteur sur un temps de travail de 30/35 pour 1an, jusqu'au 1^{er} mars 2027 ou 2 ans jusqu'à la fin du contrat, soit 1^{er} mars 2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** que le tableau des effectifs pour le grade de rédacteur est modifié à compter du 1^{er} mars 2026.

GRADE	Catégorie	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU / NON POURVU
Emplois permanents			
Rédacteur	B	20/35ème	30/35 jusqu'au 29/02/2028

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un arrêté ou un avenant sur le contrat visant le temps de travail à 30/35 du 1^{er} mars 2026 au 29 février 2028.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer le suivi technique, financier et administratif de cette délibération

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 02/02/2026

Le secrétaire de séance,
M. Éric BOUCLY

Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecoures.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.